

Académie du Centre. Bulletin de la Société académique du Centre. 1902/01-1902/03.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

entre tous les autres et parmi eux, en Berry, Notre-Dame du Bouchet ou de la Mer-Rouge; 1670.

Le calendrier historique, précieux et rare ouvrage, publié sans nom d'auteur dans les premières années du règne de Louis XIV, donne la légende du pèlerinage d'après les archives du château du Bouchet, au 24 juillet. Il ne cite ensuite que deux autres pèlerinages dans le Berry, savoir : Notre-Dame du Bourg-Dieu, célèbre par le miracle du 30 mai 1187 et Notre-Dame du Fourchaud, à Bourges.

La chapelle située sur le côté gauche du chœur et qui n'y avait de communication que par la porte et par un guichet qui permettait de voir facilement l'autel et ses alentours, doit son origine à un événement très tragique. Léon Tavaut, seigneur de Mortemart, de Lussac, de Venières et du Bouchet en Brenne, avait une fille, Renée Tavaut, épouse de François de Mortemart, seigneur de Tonney-Charente, en 1508. On raconte qu'ensevelie vivante à la suite d'une pamoison et d'un sommeil léthargique, elle fut réveillée dans son caveau par un de ses domestiques tenté par la cupidité. Ce misérable ouvrit son cercueil pendant la nuit et essaya d'arracher un riche diamant qu'on avait laissé au doigt de la prétendue morte. Elle se leva rapidement de sa couche funèbre, sortit du caveau et se rendit avec son linceul au milieu des siens qui pleuraient sa mort. C'est pourquoi la chapelle fut construite en actions de grâce de cette résurrection inattendue.

Le fougueux calviniste Agrippa d'Aubigné, autrefois ami d'Henry IV, puis exilé volontairement à Genève, ne pouvait pardonner aux habitants de la Saintonge et du Poitou, ses compatriotes, leur dévotion déclarée à Notre-Dame de la Mer-Rouge, et le témoignage de cet ennemi grossier et rageur est précieux à plusieurs titres. D'abord

il signale le grand concours de peuples qui se rendait au XVI^e siècle en dévotion à ce sanctuaire entouré d'étangs, et de plus il est l'écho et la confirmation de la tradition qui faisait découvrir dans le tronc d'un vieux chêne la vénérable statue de Notre-Dame.

Ce n'étaient donc pas seulement les habitants du Berry qui accourraient chaque année, principalement au 15 août, vers le sanctuaire de la Mer-Rouge ; mais il venait encore de nombreuses troupes de dévots, des confins de la Saintonge, du Poitou, de la Marche, de la Touraine et de bien loin à la ronde, de sorte que leur nombre montait parfois à huit ou dix mille.

L'origine de cette dévotion à la statue miraculeuse, remonte assurément au-delà du XIII^e siècle, puisque la découverte qui en fut faite, à cette époque, dans un vieux chêne perdu dans les grands bois suppose que des mains pieuses avaient déposé l'image de Marie dans ce lieu inconnu, sans doute à l'occasion des invasions des barbares, pour la soustraire à une profanation imminente. Il n'est donc pas impossible que cette sainte image ait été honorée un ou deux siècles plus tôt par les habitants du pays.

Quoi qu'il en soit, la légende rapporte qu'un seigneur du Bouchet, et ce doit être Aimery, fils de Guy Sénébaud, qui donna au vaste étang voisin de son château le nom de Mer Rouge, découvrit la statue miraculeuse et fit construire la chapelle dans un îlot de cet étang. Ce Guy Sénébaud dut prendre part à la septième croisade, première de Saint-Louis, 1249-1250, et partagea la captivité du roi après la bataille de Mansourah. De retour dans son manoir après une expédition si héroïque et si malheureuse, pour perpétuer le souvenir de ses souffrances sur la terre étrangère, il aurait donné, selon le récit de la légende, le nom de la mer auprès de laquelle il

avait tant souffert, à l'immense étang qui s'étendait au pied du monticule qui supportait sa demeure.

Plus tard, le châtelain du Bouchet, étant à la chasse, perdit un épervier qui lui était cher. Depuis longtemps il s'épuisait à chercher son oiseau quand il arriva dans une petite île qu'entoure la Mer-Rouge. Il s'approche d'un grand chêne, fouille partout du regard dans les rameaux épais ; et quel n'est pas son étonnement ! dans un creux de l'arbre il aperçoit à côté de son oiseau fuyard une statue de la Vierge. Aussitôt il se jette à genoux plein de respect en invoquant la Mère des miséricordes.

Le pieux chevalier, tout joyeux, s'empresse de raconter sa découverte dont le bruit se répandit rapidement au loin. N'était-ce pas le ciel qui voulait donner à ce pays, alors malheureux et sauvage, une patronne et une consolatrice ?

Le peuple accourut et apporta ses infirmes et ses malades ; on pria, et par la puissante intercession de Notre-Dame on obtint de Dieu de nombreuses guérisons.

Il y eut bientôt en ce lieu privilégié un tel concours de pèlerins que, pour en rendre l'accès plus facile, on réunit par une chaussée l'îlot à la terre ferme, puis on bâtit une élégante chapelle en conservant dans l'épaisseur de ses murailles une partie du chêne qui avait abrité la Sainte Image.

Lorsqu'arriva la malheureuse époque des guerres de religion, Wolfgang, duc des Deux-Ponts, parti du fond de la Bavière avec une armée de treize-mille reîtres ou lansquenets, pour porter secours aux protestants, traversa sans coup férir l'Alsace, la Lorraine, la Bourgogne et le Nivernais (1569). Arrivé dans le Berry, il s'associa avec le féroce Briquemaut, et tous deux promènèrent la dévastation et la ruine dans cette malheureuse province. L'armée de Wolfgang séjourna pendant quelques mois au

Blanc et dans ses environs. Les églises de Ruffec, de Rosnay, de Lingé, de Pouligny, de Douadic, de Lureuil et de Lurais furent toutes maltraitées. Le sanctuaire de la Mer-Rouge attira surtout la rage de ces impies, sans doute à cause de sa célébrité, et fut détruit de fond en comble.

D'après une tradition qui s'est conservée toujours vivante dans le pays, l'image de Notre-Dame aurait été emportée par les protestants à Déols pour être détruite avec celle de Notre-Dame des Miracles.

En effet, peu de temps après cet événement, le capitaine Briquemaut s'empara de Déols pour la deuxième fois et acheva de détruire ce qui avait échappé à l'incendie de 1567.

Lorsque la paix fut enfin rétablie par la reconnaissance de Henri IV qui fit son entrée dans Paris en 1594, Gaspard de Rochechouard, l'un des plus vaillants et fidèles capitaines de Henry III et de Henry IV, put enfin trouver le repos dans son manoir du Bouchet. Il se livra dès lors à la restauration des ruines faites dans ses domaines par les protestants et les ligueurs.

La destruction du sanctuaire de la Mer-Rouge avait été si complète qu'il avait fallu la rebâtir presque entièrement. Tous les débris qui nous restent de cette restauration indiquent bien, en effet, les dernières années du XVI^e siècle. La porte d'entrée était flanquée de deux pilastres carrés surmontés de deux pinacles fleuris et d'un arc en accolade surbaissée. La voûte était construite sur nervures prismatiques saillantes.

Le petit édifice avait quatre mètres de largeur, sur six de longueur et six à sept mètres d'élévation. L'ensemble de l'ornementation était très riche et profondément fouillé. On n'oublia pas non plus d'encastrier le tronc du vieux chêne dans la muraille de droite. Vers l'année 1601,

on suspendit au faite du sanctuaire, une cloche ornée de cette inscription en caractères gothiques : *Sancta Maria in Mari Rubro M D I ung*, Sainte-Marie dans la Mer Rouge, mil six cent un. Cette cloche est déposée aujourd'hui dans le donjon du Bouchet.

Mais la statue de Notre-Dame manquait encore à son sanctuaire. Ce fut Louis de Rochechouart, comte de Meaux, second fils du précédent, qui posséda le Bouchet de 1643 à 1669, qui donna satisfaction aux désirs si légitimes des serviteurs de Marie. Ce seigneur fit sculpter deux statues avec une portion du chêne enfermé dans la chapelle; l'une fut déposée solennellement dans le sanctuaire de la Mer-Rouge et l'autre fut donnée aux Feuillants du faubourg Saint-Michel de Paris.

La statue de Notre-Dame de la Mer-Rouge, autrefois dorée, très élégante de forme et de dessin, représente la Sainte-Vierge debout, tenant son fils sur le bras gauche.

En 1796, l'étang de la Mer-Rouge, comprenant une étendue de trois cents hectares, la chapelle, le moulin et une maison d'habitation furent vendus nationalement pour un prix dérisoire. Les nouveaux propriétaires s'empressèrent de démolir la chapelle et en dispersèrent les matériaux de tous côtés, même dans les paroisses voisines.

Mais des mains pieuses eurent le bonheur de sauver la vénérée statue et de la rendre à l'église de Rosnay quand le culte fut rétabli. Enfin, le 15 août 1854, une nouvelle chapelle fut construite pour la troisième fois sur les fondations des édifices précédents; elle fut solennellement bénie et inaugurée et la statue de Marie remise en sa place séculaire. M. Joseph Fombelle, propriétaire à Rosnay, après avoir largement contribué aux frais de la construction, céda à la fabrique de l'église paroissiale,

les droits qu'il avait sur cette chapelle et fit don du sol sur lequel elle repose.

3° *Chapelle de Saint-Front au château du Bouchet.* — *Boschetum, de Bocheto, 1262.* — Cette chapelle à laquelle était aussi attachée une vicairie de Sainte-Catherine, « en laquelle étaient de grandes dévotions de toutes parts », dit le chanoine Barbier, était en grande vénération. Dès le commencement du XIII^e siècle, les abbés de Saint-Cyran étaient tenus de la faire desservir par deux de leurs religieux, qui devaient y célébrer la messe les mardi et vendredi de chaque semaine. Mais la renommée du sanctuaire devint plus tard si grande, que dans les premières années du XVI^e siècle, trois chapelains furent affectés à ce service (1). Les curés de Rosnay et de Douadic possédaient alternativement la juridiction de la chapelle et l'administration en partage, c'est-à-dire en droits égaux (1515-1514).

La Motte du Bouchet, qu'on appelle le géant de la Brenne, parce qu'il est le seul point culminant qui domine cette immense plaine, s'élève à moins d'un kilomètre de la Mer-Rouge. Elle a la forme d'un carré irrégulier et est entourée d'un fossé creusé dans le roc. Cette éminence fut probablement dans son origine un *oppidum* gaulois, aux environs duquel se rencontrent le dolmen de *Sennevant* et cinq ou six autres blocs mégalithiques, témoins mystérieux de l'antique culte des druides dans ces forêts, et d'immenses amas de scories et de laitiers de forges, preuves frappantes d'une laborieuse activité.

Dans la suite, ce point important devint un poste romain d'observation, commandant la grande voie d'Orléans à Poitiers, passant par Chabris, Villentrois, l'Estrée,

(1) *Notre-Dame de la Mer-Rouge et le Château du Bouchet*, par l'abbé Voisin, curé de Douadic, 1876. — *Archives*, H. 495.

Saint-Genou et signalée au cadastre sous le nom de Chemin du Blanc au Bouchet. L'aire et les débris de la demeure d'un gallo-romain qui ont été découverts aux pieds même du monticule attestent suffisamment ce fait.

Au VII^e siècle, Dagobert, Flaocate, le patrice Villebad fréquentent souvent Longoret, le Bouchet, Mézières et Méobecq pour les distractions de la chasse. A la suite des Gaulois, des Romains et des Francs, viennent les seigneurs du moyen-âge qui élèvent dès les premières années du XIII^e siècle une forteresse sur la plate-forme du monticule. La construction des premiers possesseurs a subi des modifications considérables au XV^e siècle. Pendant la Ligue elle fut en partie détruite ou brûlée et ses ruines furent remplacées au XVII^e siècle par une construction toute nouvelle. Ce fut l'œuvre de la famille des Mortemart dont les armes sont sculptées au fronton de la porte d'entrée du vestibule.

Le premier châtelain dont l'histoire a conservé le nom est *Guy Senebaud* en 1205. La Seigneurie passa en 1283 à la famille de Clérambault par suite d'une alliance ; puis dans celles de Naillac et d'Oradour, (1318-1428) ; dans la famille Taveau de Mortemart avant 1451, et dans celle de Rochechouart à partir de 1509 jusqu'à la Révolution.

Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne et de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, reconstruisit en grande partie le Bouchet et fut sans doute aidé par la fameuse Montespan, sa sœur, qui dès lors avait définitivement quitté la cour (1680). La nouvelle construction embrassa deux grands pavillons avec rez-de-chaussée et premier étage composé de fort grandes salles. — De l'ancien château il reste encore le donjon de quatre-vingts pieds de hauteur avec ses tourelles, qui donnait entrée au château par un pont-levis ; il est classé dans les monu-

ments historiques. Le mur d'enceinte et la salle des gardes sont aussi très anciens. Du haut des tourelles, le spectateur jouit d'une vue immense et magnifique, d'un côté sur le vaste étang de la Mer-Rouge, sur les vallées de la Creuse et de la Gartempe ; de l'autre sur toute la Brenne et ne s'arrête qu'aux montagnes de la Corrèze.

VARIÉTÉS

4° *Chapelle rurale de Fretaignes*. — Il paraîtrait, d'après des observations sérieuses qui ont été faites sur les habitants de Rosnay, qu'ils forment un type à part parfaitement caractérisé parmi les populations de la Brenne et du Berry en général, et ce type si frappant est celui des Arabes. C'est pourquoi on est autorisé à conclure que les habitants de Rosnay pourraient bien être la descendance de quelques Arabes ou Sarrazins qui ont échappé à la terrible tuerie de la bataille qui s'est livrée près de Poitiers en 732. Ils se seraient enfuis et cachés dans les marais, les bois et les broussailles des environs du Bouchet. Au reste, cette supposition peut être appuyée sur la tradition qui a cours dans la Marche. D'après cette tradition, une troupe de Sarrazins échappés aussi au massacre, se serait réfugiée à Aubusson et aurait jeté les premiers fondements des industries qui ont fait de cette ville la cité la plus commerçante de la Marche. Si les deux faits sont vrais, il serait curieux pour un physiologiste, d'établir des points de comparaison avec les deux populations et d'arriver à constater la réalité du type.

(A suivre)

LAMY.

